

## La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,6 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement. Le Service de l'environnement a pour mission d'établir un cadre d'exigences environnementales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire en matière d'assainissement de l'atmosphère et des eaux usées et de doter la région d'un plan de gestion des matières résiduelles. Le Service de l'environnement comprend aussi le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts ayant notamment pour mandat d'établir une vision métropolitaine des espaces bleus et verts.

La Communauté métropolitaine de Montréal a la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et ce, pour l'ensemble de son territoire. Après avoir été soumis à la consultation publique, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* a été adopté le 20 avril 2006. Jugé conforme par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le PMGMR est entré en vigueur le 22 août 2006. Le présent document présente un bilan de la gestion des matières résiduelles pour la période 2007-2008.



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## La gestion des matières résiduelles du Grand Montréal en bref :

- En 2008, les résidences et les petits établissements commerciaux et institutionnels du Grand Montréal ont **généralisé plus de deux millions de tonnes de matières résiduelles**, ce qui représente approximativement le volume du Stade olympique;
- Entre 2006 et 2008, la quantité moyenne de **matières résiduelles produites** par personne a diminué d'un peu plus de 2 %;
- *Per capita*, la quantité de **matières résiduelles éliminées** en 2008 est en baisse de 7 % comparativement à 2006;
- En 2008, plus du quart des municipalités du Grand Montréal ont atteint et même dépassé l'objectif de **récupération des matières recyclables** fixé à 60 % alors que seulement quatre municipalités atteignaient cet objectif en 2006;
- Entre 2006 et 2008, les quantités de **matières recyclables récupérées** ont augmenté de 26 %;
- Les **matières organiques**, responsables des nuisances environnementales et de la production de gaz à effet de serre, représentent plus de 60 % des matières résiduelles acheminées à l'enfouissement;
- En l'absence d'installations de traitement adéquates, **le taux de récupération et de mise en valeur des matières putrescibles** stagne sous la barre des 10 %;
- Les **coûts de la gestion des matières résiduelles** pour les municipalités du Grand Montréal s'élevaient à près de 250 millions de dollars en 2008, soit une augmentation de plus de 15 % comparativement à 2006;
- Les **coûts d'élimination** atteignaient 170 millions de dollars en 2008, passant en moyenne de 109 \$ à 134 \$ la tonne;
- En 2008, la compensation pour les services municipaux de collecte sélective (loi 102) et la redistribution des redevances à l'élimination (loi 130) ne couvraient que 16 % de l'ensemble des **coûts de gestion des matières résiduelles**.

## L'objectif de récupération des matières recyclables atteint ?

Comparativement à 2006, la quantité de matières résiduelles éliminées en 2008 a diminué de 7 %. Une diminution des quantités de matières résiduelles éliminées entraîne une hausse des matières récupérées. Ainsi, en 2008, plus du quart des municipalités du Grand Montréal ont atteint, et même dépassé, l'objectif de récupération des matières recyclables fixé à 60 % alors que seulement quatre municipalités atteignaient cet objectif en 2006.

**Taux de récupération par matière visée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008**

TABLEAU 1

Catégories et matières	Taux 2006	Taux 2008
<b>Matières recyclables</b>	<b>46 %</b>	<b>55 %</b>
Fibres cellulosiques (papier et carton)	52 %	57 %
Verre (recyclable)	60 %	71 %
Métal (recyclable)	33 %	35 %
Plastique (recyclable)	22 %	32 %
<b>Matières putrescibles</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
Résidus alimentaires et autres compostables	2 %	1 %
Résidus verts	24 %	27 %
<b>Autres matières valorisables*</b>	<b>41 %</b>	<b>57 %</b>

Toutes matières confondues, le taux global de récupération est passé de 29 % à 32 %. Une hausse du taux de récupération des matières putrescibles propulsera à la hausse le taux global de récupération, compte tenu des grandes quantités en jeu.

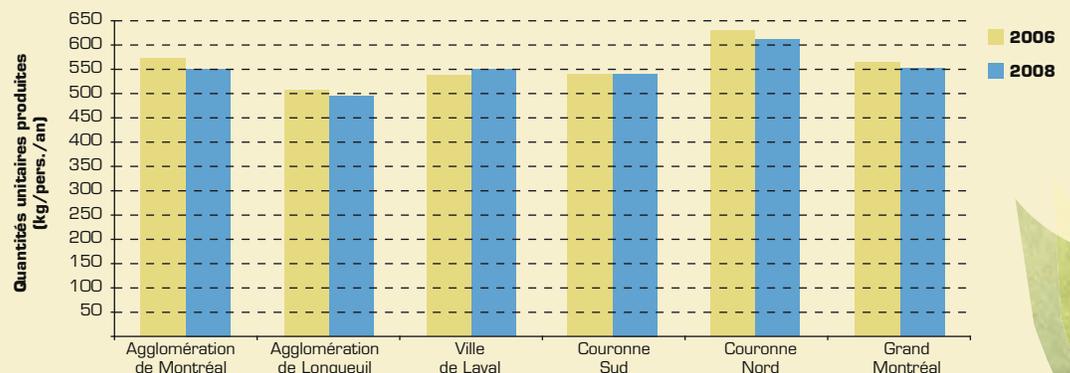
\* Ce regroupement inclut plusieurs matières (résidus domestiques dangereux, encombrants, textile, TIC, etc.) qui sont de source résidentielle et pour lesquelles bon nombre de municipalités ne possèdent pas nécessairement de données précises sur les quantités récupérées ou évitées.

## Le Grand Montréal réduit sa production de matières résiduelles

Plus de 2 000 000 de tonnes de matières résiduelles ont été produites en 2008 par les résidants des municipalités du Grand Montréal, soit une légère augmentation (en quantité) comparativement à 2006. Cependant, lorsque ramenée *per capita*, la quantité moyenne produite par personne a diminué d'un peu plus de 2 %.

FIGURE 1

Évolution des quantités de matières résiduelles produites (kg personne/an) pour les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal



## Les quantités stagnent, les coûts augmentent

Les coûts directs des contrats de service de gestion des matières résiduelles pour le Grand Montréal s'élevaient à près de 250 millions de dollars en 2008. Comparativement à l'année 2006, les coûts ont progressé de 15 %. À l'exception de l'agglomération de Montréal dont les coûts demeurent stables, les quatre autres secteurs géographiques du Grand Montréal ont connu, au cours de la période, des augmentations de coûts variant entre 35 % et 60 %.

**Répartition des coûts de la gestion des matières résiduelles par secteur géographique du Grand Montréal**

TABLEAU 2

Secteur géographique	Coûts 2006	Coûts 2008
Agglomération de Montréal	129,5 M\$	130,9 M\$
Agglomération de Longueuil	19,3 M\$	26,2 M\$
Ville de Laval	15,3 M\$	24,2 M\$
Couronne Sud	16,6 M\$	26,4 M\$
Couronne Nord	22,6 M\$	31,9 M\$
<b>Grand Montréal</b>	<b>203,3 M\$</b>	<b>239,5 M\$</b>

En comparant les coûts liés aux activités de récupération à ceux de l'élimination, on constate que les deux groupes ont connu des augmentations. Toutefois, le coût des activités d'élimination a progressé de 20 % comparativement à 12 % pour les activités de récupération.

## Coûts des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles pour le Grand Montréal

TABLEAU 3

Secteur géographique	Coûts 2006	Coûts 2008
Activités de récupération	61,3 M\$	68,8 M\$
Activités d'élimination	142,0 M\$	170,7 M\$
<b>Grand Montréal</b>	<b>203,3 M\$</b>	<b>239,5 M\$</b>

### L'urgence de valoriser les résidus organiques

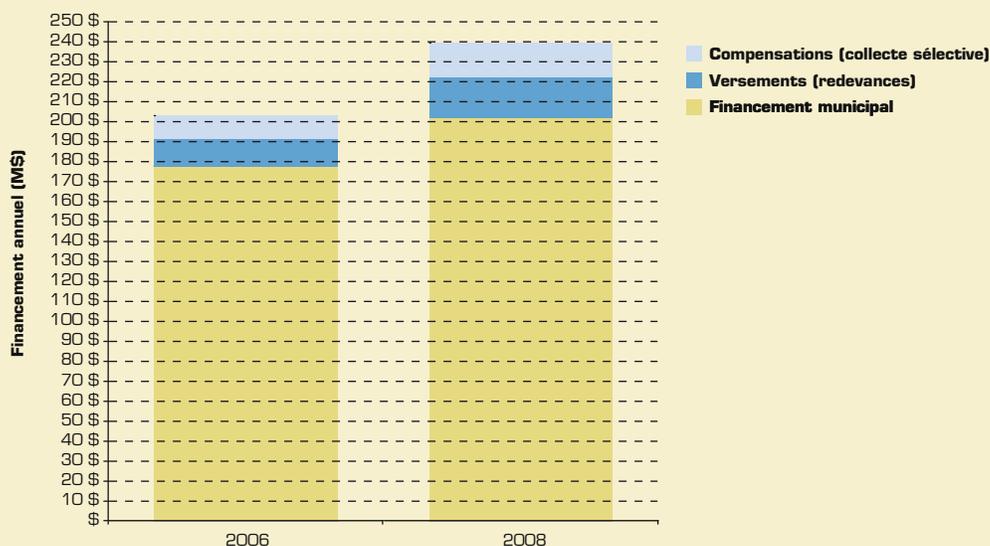
Principales responsables de la production de biogaz et des impacts environnementaux liés à l'enfouissement, les matières organiques représentent près des deux tiers des matières destinées à l'élimination recueillies par les municipalités. Comme l'illustre le tableau 1, la récupération des matières organiques alimentaires n'a pas progressé entre 2006 et 2008. Les activités de récupération des résidus verts n'ayant progressé que légèrement, il est urgent de trouver une solution acceptable sur les plans environnemental, économique et social afin de valoriser l'ensemble des résidus organiques. Après l'avoir inscrit au budget 2009-2010, le gouvernement du Québec présentait le 16 novembre dernier un programme d'investissement pour la construction d'installations de traitement des matières organiques. Des plans directeurs pour chacun des cinq secteurs géographiques du Grand Montréal, prévus pour être complétés au cours de 2010, présenteront les solutions retenues pour la valorisation des résidus organiques. Respectant le principe d'autonomie régionale, chaque secteur présentera également ses orientations pour la gestion des résidus ultimes.

### Un financement à consolider

Outre les revenus fonciers, les municipalités québécoises disposent de deux autres sources de revenus contribuant au financement de leurs activités de gestion des matières résiduelles. Cependant, la compensation pour les services municipaux de collecte sélective (loi 102) et la redistribution des redevances à l'élimination (loi 130) ne couvraient que 16 % des coûts de 2008. Quoiqu'en hausse légère, comparativement à 2006, ces contributions demeurent marginales dans le financement des activités municipales de gestion des matières résiduelles. De plus, la mise sur pied de l'offre aux citoyens pour la récupération de nouvelles matières exige d'importantes ressources financières et humaines de la part des administrations municipales. Dans un contexte de hausse constante des coûts des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles, il importe de diminuer l'impact de cette hausse sur les budgets des municipalités.

FIGURE 2

Financement des coûts annuels des activités de gestion des matières résiduelles du Grand Montréal



### PERSPECTIVES 2009-2010

- Poursuivre les activités de sensibilisation, de suivi et de veille sous la responsabilité de la CMM;
- Compléter les plans directeurs de chacun des cinq secteurs géographiques et actualiser la planification métropolitaine de gestion des résidus organiques et ultimes;
- Assurer la planification et accentuer le soutien aux municipalités pour l'implantation d'infrastructures de gestion des matières résiduelles, notamment celles destinées à la valorisation des résidus organiques;
- Stimuler les échanges entre les intervenants de la gestion des matières résiduelles des cinq secteurs géographiques du Grand Montréal.

# Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

## 19 mesures

TABLEAU 4

Volets	Mesures	Implantation complétée ou en cours (nombre de municipalités)
La réduction à la source	Mesure 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan municipal de réduction à la source	35
Les matières recyclables	Mesure 2 Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la CMM	80
	Mesure 3 Implanter un service de récupération des matières recyclables lors des rassemblements publics	15
	Mesure 4 Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables pour en faciliter l'apport volontaire	45
	Mesure 5 Implanter un service de collecte porte-à-porte des résidus verts pour les habitations de huit logements et moins	73
Les matières putrescibles	Mesure 6 Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins	6
	Mesure 7 Assurer la mise en place d'aires dédiées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire	10
	Mesure 8 Interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères	16
	Mesure 9 Réaliser un projet-pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de neuf logements et plus	Non implantée
Les résidus domestiques dangereux	Mesure 10 Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des RDD pour en faciliter l'apport volontaire	50
	Mesure 11 Interdiction de jeter les RDD avec les ordures ménagères	32
Les boues résiduaires	Mesure 12 Les autorités locales doivent prendre les mesures pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur leur territoire en conformité avec le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (R.R.Q. c. Q-2, r.8)	17
	Mesure 13 Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui ne disposent pas déjà de mesures de valorisation des boues doivent réaliser une étude ayant pour objectif de déterminer la faisabilité de la valorisation des boues produites par leurs stations d'épuration. Par la suite, une copie du rapport d'étude doit être transmise à la CMM	14
	Mesure 14 Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui appliquent déjà des mesures de valorisation des boues doivent transmettre un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées	2
Le programme de communication et de sensibilisation	Mesure 15 Sensibiliser la population à l'aide de campagnes régionales publicitaires réalisées par la CMM	En cours
	Mesure 16 Organiser des campagnes continues de sensibilisation et d'information sur les procédures et les moyens locaux	72
Le suivi et la surveillance	Mesure 17 Implanter un programme métropolitain de suivi et de surveillance	En cours
	Mesure 18 Implanter des mécanismes locaux de suivi	69
La veille technologique	Mesure 19 Implanter une veille technologique	En cours

Note : Les cases ombragées indiquent les quatre mesures dont la réalisation est confiée à la CMM.

Communauté métropolitaine de Montréal  
Service de l'environnement  
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6  
T 514 350-2550 • F 514 350-2599

[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca) | [info@cmm.qc.ca](mailto:info@cmm.qc.ca)

Les données et les observations du Bilan 2007-2008 sont tirées des données publiées dans le Tableau de bord du PMGMR et sont disponibles au <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca/>.

